



Communiqué de presse
19 avril 2023

France Travail : Pas de réinsertion durable sans accompagnement !

L'Uniopss, qui réunit les associations des solidarités et de la santé soutient depuis l'origine les politiques publiques favorisant le retour à une activité économique des personnes les plus éloignées de l'emploi. Notre union exprime néanmoins les plus vives inquiétudes si les moyens humains dédiés ne sont pas à la hauteur des besoins d'accompagnement mentionnés dans le rapport France Travail.

Le rapport de la mission de préfiguration de France Travail intervient alors que depuis deux jours, plusieurs membres du gouvernement stigmatisent une nouvelle fois les bénéficiaires des minimas sociaux, notamment les demandeurs du RSA. Des propos condamnés unanimement et avec force par les associations des solidarités que nous représentons, alors même que le document rendu public aujourd'hui, affiche une ambition toute contraire.

Cependant, si le rapport France Travail propose de favoriser la réinsertion économique des publics durablement éloignés de l'emploi, objectif que l'Uniopss partage, il ne semble pas réunir les conditions permettant aux personnes concernées, notamment aux allocataires du RSA, de bénéficier d'une réinsertion durable.

Lors de la création de Pôle emploi, beaucoup des objectifs aujourd'hui annoncés pour France Travail, notamment la coordination territoriale ou une meilleure réponse aux demandeurs d'emploi, étaient déjà communiqués.

Nous alertons donc aujourd'hui sur plusieurs aspects :

1/ Sans professionnels suffisants, les personnes concernées auxquelles on demande de nouvelles obligations seront livrées à elles-mêmes. D'un mécanisme se voulant vertueux, nous passerions à une situation dégradée pour les demandeurs. Ainsi, des engagements chiffrés sur le nombre de professionnels ainsi que sur le catalogue de formations proposé doivent être pris.

2/ L'Uniopss manifeste des inquiétudes sur le contenu du contrat d'engagement qui sera exigé pour les allocataires du RSA et pour la mise en œuvre du système de sanctions qui en découle en cas de non-respect. En effet, l'évaluation de la situation de la personne proposée par France Travail serait basée sur celle existant à Pôle Emploi, alors que celle pratiquée par les départements pour les allocataires du RSA repose sur une approche multi-dimensionnelle de la situation de l'allocataire.

3/ Dans le rapport, la situation des jeunes sortant des dispositifs d'aide sociale à l'enfance, n'évoque en rien la nécessité de généraliser les contrats jeunes majeurs. Garantir une meilleure insertion sociale et professionnelle à ces jeunes, passe avant tout par un accompagnement éducatif a minima jusqu'à 21 ans, mis en place dans de tels contrats.

4/ L'Uniopss s'interroge sur la marge de manœuvre des acteurs associatifs qui seront sollicités dans le cadre de la mise en place de France Travail. En effet, les financements publics sont conditionnés à ce qui s'apparente grandement à une position d'opérateurs sous-traitants, sans marge de manœuvre pour développer des mesures d'ingénierie sociale et relationnelle. De plus, cette situation pourrait entraîner une concurrence entre les associations ou bien l'émergence d'officines commerciales à bas prix.

L'Uniopss demande aux autorités publiques la prise en compte de ces points d'alerte, à la fois dans les zones d'expérimentation et en prévision de la généralisation du dispositif. Dès à présent, il convient que les pouvoirs publics précisent leurs engagements financiers, et aussi en termes de recrutement et de formation des professionnels dédiés.

En d'autres termes, il s'agit de passer d'une obligation de résultat à une obligation de moyens.

Contact presse : Valérie Mercadal - Tél. 01 53 36 35 06 - vmercadal@uniopss.asso.fr

A propos de l'Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.